



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INUYEN Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

MICHEL CORNILLIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration

Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL

Namur, le 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 13/49

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 habitat ou équip. communautaire

de moins de 2.000 EH (Ib)
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement autonome communal (Iib)
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement transitoire (III)
 habitat ou équip. communautaire

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Lacoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 13/05/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Hesbaye

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable

3ème catégorie

2ème catégorie

1ère catégorie

non classé

Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGTALP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour entraîner des inspections quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/01/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différents logiciels.

Autorisation de reproduction : convention TS 02394

Origine des données cartographiques : MIN-DGRNE - MIN-DGTALP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

